REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PORT AUTONOME DE COTONOU (PAC)

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS (DMP)

PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU 26 MARS 2024

Objet du dossier d'appel d'offres

Relocalisation des hangars en bois du PAC

Mars 2024

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Avis d'appel d'offres international ouvert N°013/2023/PAC/DG/DPRMP/DPMP/SAP du 27/12/2023 relatif à la relocalisation des hangars en bois du PAC

Mode de passation : Appel d'offres international ouvert.

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 26 mars à 11h heures 30 minutes, dans la salle de dépouillement de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres a procédé à l'attribution provisoire du marché relatif à l'avis cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N° 087/2023/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 29 décembre 2023,** Les personnes dont les noms suivent :

- **Président** : Félix Dieudonné ADAHE VIGBE DMP/PAC

- **Rapporteur** : Sorhibou AVLESSI, Spécialiste en Passation des Marchés Publics, Coll/PRMP

- **Membres** :

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
DI/DT	Sévérin TOSSOU	Représentant DT	**Avec voix délibérative**

Les résultats d'analyses détaillées des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

Lot Unique	**Intitulé :** Relocalisation des hangars en bois du PAC
Procédures	
Mode de passation	Avis d'appel d'offres international ouvert

Justification	-
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	

Soumissionnaire(s)

GROUPEMENT BMC-JO
BGL
RCB
NECBAPS BTP
GROUPEMENT SOGEI-EDICO
SKY BENIN SARL
XPERT

Soumissionnaire écarté :

Soumissionnaires	Motifs
GROUPEMENT BMC-JO	Offre corrigée **(2 754 344 200 TTC)** plus chère que celui de l'attributaire provisoire.
BGL	**Offre non conforme :** - L'entreprise a produit une méthodologie d'exécution qui n'est pas conforme aux exigences du dossier. En effet les corps d'états climatisation, informatique et vidéosurveillance n'ont pas été abordés. Le calendrier d'exécution des travaux établi sur 29 semaines mais non conforme aux exigences du dossier. En effet les durées proposées pour : - la phase 0 est de 6 semaines au lieu de 4 semaines exigées. - la phase 2 est de 6 semaines au lieu de 5 semaines. Le calendrier de mobilisation du matériel établi sur 29 semaines mais non cohérent et non conforme aux exigences du dossier. En effet pendant la phase de déconstruction, du transport et stockage prévue de la 7ème semaine à la 10ème semaine il y a l'absence du camion grue qui est prévue être déployée de la 4è à la 5ème semaine.
RCB	**Offre non conforme** : L'entreprise a produit une méthodologie d'exécution qui n'est pas conforme aux exigences du dossier. En effet les phases de démolition, d'exécution d'essais géotechniques, d'exécution du volet climatisation, et de production de plans de recollement n'ont pas été abordés. L'entreprise a produit un Calendrier de déploiement du personnel qui n'est pas cohérent et conforme aux exigences du dossier. En effet pendant les phases 1,2 et 3 nous notons l'absence du topographe géomètre.
GROUPEMENT SOGEI-EDICO	**Offre non recevable** : Sur l'enveloppe intérieure du pli du soumissionnaire Groupement SOGEI-ESICO la raison sociale inscrite est " SOGEI SARL" cette société n'a pas retiré le dossier d'appel d'offres et n'ayant pas déposé

	une offre, ladite enveloppe intérieure n'a pas été ouverte. Cette offre est donc déclarée irrecevable par la COE.
SKY BENIN SARL	**Offre non conforme** : L'entreprise a produit une méthodologie d'exécution qui n'est pas conforme aux exigences du dossier. En effet dans la phase 3 les corps d'états revêtement, climatisation, électricité, sécurité incendie vidéo-surveillance assainissement, production de plan de recollement et réalisation d'essais géotechniques n'ont pas été abordés. Le calendrier de mobilisation du matériel établi sur 29 semaines mais non cohérent et non conforme aux exigences du dossier. En effet à la phase 0, il est mentionné le déploiement de certains matériels tel que la bétonnière, la pelle qui ne seront pas utiles à cette phase et dont le site d'utilisation n'est pas encore connu à cette phase.
XPERT	**Offre non recevable** : Ce soumissionnaire a présenté un pli dont l'enveloppe intérieure ne porte aucune indication : Ce pli n'est donc pas identifiable. Cette offre est donc déclarée irrecevable par la COE

Attributaire	
Nom	**NECBAPS BTP**
Montant proposé TTC	**2 407 686 750TTC**
Montant évalué (corrigé) TTC	**2 324 417 625,1 TTC**

Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Relocalisation des hangars en bois du PAC.**
Prix	F CFA
Délai d'exécution	Vingt-neuf (29) semaines
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant TTC
Relocalisation des hangars en bois du PAC.	**NECBAPS BTP Adresse :** Quartier Agoe fiovi assiyeye 05BP 294 LOME TOGO, Tél : 00228 93274690 / 0022892279098 Email : necbapsbtp59@yahoo.com	**2 324 417 625,1 FCFA TTC**

Le Président a clôturé la séance à 12 heures 20 minutes.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2024

Ont signé :

Le Président

Felix Dieudonné ADAHE VIGBE
DMP/PAC

Le Rapporteur

Sorhibou AVLESSI
SPMP Coll DMP

Les membres

Sévérin TOSSOU
Coll DT/DI